



**Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

Distr. : Générale  
24 avril 2008

Français  
Original : Anglais

**Convention de Rotterdam sur la procédure de  
consentement préalable en connaissance de cause  
applicable à certains produits chimiques et pesticides  
dangereux qui font l'objet d'un commerce international**

**Conférence des Parties**

**Quatrième réunion**

Rome, 27-31 octobre 2008

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Application de la Convention : Confirmation de la nomination des experts désignés par  
les gouvernements pour faire partie du Comité d'étude des produits chimiques**

## **Confirmation de la nomination des experts désignés par les gouvernements pour faire partie du Comité d'étude des produits chimiques**

### **Note du Secrétariat**

#### **I. Contexte**

1. Dans sa décision RC-3/2, la Conférence des Parties a identifié les 14 gouvernements ci-après comme étant ceux qui désigneraient un expert pour siéger au Comité d'étude des produits chimiques pour une période de quatre ans commençant le 1er octobre 2007, en attendant la confirmation officielle de la nomination des experts par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion :

Etats d'Afrique :	Afrique du Sud, Bénin, Gabon, Nigéria;
Etats d'Asie et du Pacifique :	Chine, Inde, Japon, Sri Lanka;
Etats d'Europe centrale et orientale :	République tchèque;
Etats d'Amérique latine et des Caraïbes :	Chili, Mexique;
Etats d'Europe occidentale et autres Etats :	Autriche, France, Norvège.

2. Chaque gouvernement a été prié de communiquer aux Parties avant juin 2007, par l'intermédiaire du Secrétariat, les noms et qualifications des experts qu'elle aura désignés. La liste des experts désignés pour siéger au Comité pour une période de quatre ans commençant le 1er octobre 2007, en attendant la

\* UNEP/FAO/RC/COP.4/1.

confirmation officielle par la Conférence des Parties, figure à la section A de l'annexe I à la présente note. Les coordonnées et le détail des qualifications de chaque expert désigné, tels que reçus par le Secrétariat, figurent dans le document UNEP/FAO/RC/COP.4/INF/6.

3. Dans sa décision RC-1/6, la Conférence des Parties a décidé que tout poste au Comité d'étude des produits chimiques devenu vacant entre les sessions serait pourvu temporairement conformément à la procédure qu'établira la région concernée et que le nom et les qualifications du nouveau membre seraient communiqués aux Parties par le Secrétariat et que la Conférence des Parties devrait confirmer cette nomination à sa prochaine réunion.

4. Le 28 septembre 2007, l'Inde a désigné un expert, M. Jasbir Singh, pour siéger au Comité d'étude des produits chimiques pour une période de quatre ans commençant le 1er octobre 2007. M. Singh a siégé au Comité d'étude des produits chimiques à sa quatrième réunion en attendant la confirmation officielle de la Conférence des Parties. Le 2 mai 2008, le Gouvernement indien a informé le Secrétariat qu'il avait désigné un nouvel expert pour siéger pendant le reste du mandat de quatre ans, étant donné que M. Singh n'était plus en mesure de le faire. Le nom du nouvel expert désigné figure à la section A de l'annexe I à la présente note. Les coordonnées et le détail des qualifications de M. Singh et de son successeur figurent dans le document UNEP/FAO/RC/COP.4/INF/6.

5. Le Canada et la Jamaïque, qui ont désigné des experts conformément à la décision RC-1/6, pour siéger au Comité d'étude des produits chimiques pendant une période de quatre ans commençant le 1er octobre, ont informé le Secrétariat qu'ils ont désigné de nouveaux experts pour siéger pendant le reste de cette période, étant donné que les experts initialement désignés ne sont plus en mesure de siéger au Comité. Les noms des nouveaux experts figurent à la section B de l'annexe I à la présente note. Les coordonnées et le détail des qualifications de chaque expert désigné, tels que reçus par le Secrétariat, figurent dans le document UNEP/FAO/RC/COP.4/INF/6.

6. Tous les experts désignés ont soumis les formulaires de déclaration d'intérêts dûment remplis, comme demandé dans la décision RC-1/7.

## **II. Président du Comité d'étude des produits chimiques**

7. Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, sauf si la Conférence des Parties en décide autrement, le Président de tout autre organe subsidiaire est élu par la Conférence.

8. La deuxième réunion de la Conférence des Parties a confirmé Mme Bettina Hitzfeld (Suisse) en qualité de Présidente du Comité d'étude des produits chimiques. Etant donné que son mandat de deux ans a expiré en septembre 2007, le Comité d'étude des produits chimiques a décidé, à sa troisième réunion (mars 2007), que Mme Hyacinth Chin Sue (Jamaïque) ferait office de Présidente du Comité par intérim, en attendant confirmation par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion. A la clôture de la quatrième réunion du Comité d'étude des produits chimiques (mars 2008), Mme Chin Sue a informé le Comité qu'elle ne serait plus en mesure de continuer en tant que membre du Comité. Il a été décidé que Mme Karmen Krajnc (Slovénie) siégerait, sous réserve de confirmation par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion, en qualité de Présidente de la cinquième réunion du Comité d'étude des produits chimiques, jusqu'à expiration de son mandat en septembre 2009.

## **III. Mesure que pourrait prendre la Conférence des Parties**

9. La Conférence des Parties souhaitera peut-être :

a) Saluer les experts sortants pour leurs contributions au fonctionnement efficace du Comité d'étude des produits chimiques, et notamment Mme Bettina Hitzfeld, qui a siégé en qualité de Présidente des deuxième et troisième réunions du Comité, ainsi que Mme Hyacinth Chin Sue, qui a siégé en tant que Présidente de la quatrième réunion;

b) Examiner les informations relatives aux qualifications des experts figurant dans le document UNEP/FAO/RC/COP.4/INF/6 et confirmer officiellement la nomination de chaque expert, comme indiqué dans le projet de décision figurant à l'annexe II à la présente note;

c) Réaffirmer les dispositions de la décision RC-1/6 concernant la durée et les termes du mandat des experts;

d) Elire Mme Karmen Krajnc (Slovénie) à la présidence du Comité d'étude des produits chimiques, conformément aux souhaits exprimés par le Comité d'étude des produits chimiques à sa quatrième réunion.

## Annexe I

### Experts désignés par les gouvernements pour faire partie du Comité d'étude des produits chimiques

#### A. Nouveaux experts désignés pour siéger pendant une période de quatre ans commençant le 1er octobre 2007 (les pays ont été identifiés dans la décision RC-3/2)

##### Etats d'Afrique

Bénin	M. Mansourou Moudachirou Chef du laboratoire de pharmacognosie
Gabon	M. Hubert Binga Directeur général adjoint Centre national antipollution
Nigéria	M. Idris Adamu Goji Assistant Director Head of Rotterdam Convention Implementation Activities and Industrial Compliance Monitoring Programme Federal Ministry of Environment, Housing & Urban Development
Afrique du Sud	Mme Noluzuko Gwayi Deputy Director Chemicals Management Department of Environmental Affairs and Tourism (DEAT)

##### Etats d'Asie et du Pacifique

Chine	M. Shan Zhengjun Directeur Division des produits chimiques agricoles Institut des sciences de l'environnement de Nanjing Ministère de la protection de l'environnement (SEPA)
Inde	M. Shri Jasbir Singh (a siégé en tant qu'expert désigné du 1er octobre 2007 au 1er mai 2008) Conseiller industriel Ministère des produits chimiques et des engrais  M. G.K. Pandey (siègera en qualité d'expert désigné pour le reste du mandat commencé par M. Singh) Conseiller Ministère de l'environnement et des forêts
Japon	M. Masayuki Ikeda Association de l'hygiène industrielle de Kyoto
Sri Lanka	M. Gamini K. Manuweera Registrar of Pesticides Pesticide Registration Office

**Etats d'Europe centrale et de l'Est**

République tchèque	Mme Darina Liptakova Expert Ministère des risques environnementaux et de la sécurité chimique Ministère de l'environnement de la République tchèque
--------------------	--

**Etats d'Amérique latine et des Caraïbes**

Chili	M. Ignacio Figueroa Cornejo Ingeniero Agrónomo Subdepartamento de Plaguicidas y Fertilizantes División de Protección Agrícola Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)
-------	--

Mexique	M. Mario Yarto Director Research on Chemicals and Ecotoxicological Risks National Institute of Ecology-SEMARNAT
---------	--

**Etats d'Europe occidentale et autres Etats**

Autriche	Mme Anja Bartels Agence autrichienne pour la santé et la sécurité alimentaire Institut de la protection des plantes, d'évaluation et d'autorisation des produits Departement du comportement dans l'environnement et de l'écotoxicologie
----------	---

France	M. Mario Nichelatti Autorité nationale désignée Convention PIC et réglementation européenne sur les exportations et importations de produits chimiques dangereux Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire Direction de la prévention des risques et de la pollution Sous-direction des produits et des déchets Bureau des substances chimiques et des préparations
--------	---

Norvège	Mme Marit E. Randall Chef du Service administratif et écotoxicologiste Section des enregistrements nationaux Agence norvégienne de sécurité alimentaire
---------	--

**B. Nouveaux experts désignés pour faire partie du Comité pour le reste de la période de quatre ans commençant le 1er octobre 2005**

**Etats d'Amérique latine et des Caraïbes**

Jamaïque	M. Michael Frank Ramsay Registrar Pesticides Control Authority Ministry of Health & Environment
----------	--

**Etats d'Europe occidentale et autres Etats**

Canada

Mme Hang Tang  
Section Head  
Re-evaluation Coordination Section II  
Re-evaluation Management Directorate,  
Pest Management Regulatory Agency, Health Canada

## Annexe II

### Projet de décision

#### Confirmation des nominations des experts désignés par les gouvernements pour faire partie du Comité d'étude des produits chimiques

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* sa décision RC-1/6 dans laquelle elle a identifié 31 gouvernements afin de désigner officiellement un membre pour siéger au Comité d'étude des produits chimiques pendant une période de deux ou quatre ans respectivement à compter du 1er octobre 2005 et dont les experts désignés ont été confirmés par la Conférence des Parties dans sa décision RC-2/1,

*Rappelant* sa décision RC-3/2, dans laquelle elle a identifié 14 nouvelles Parties pour désigner un nouvel expert en vue de siéger au Comité d'étude des produits chimiques pendant une période de quatre ans commençant le 1er octobre 2007 et les a priées de communiquer, par l'intermédiaire du Secrétariat, les noms et qualifications pertinentes de ces experts d'ici juin 2007, lesquels siègeraient en qualité de membres du Comité d'étude des produits chimiques à titre provisoire, en attendant la confirmation officielle de leur nomination par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion,

*Saluant avec gratitude* les experts sortants pour leurs contributions, au fonctionnement efficace du Comité d'étude des produits chimiques, notamment Mme Bettina Hitzfeld (Suisse), qui a siégé en qualité de Présidente des deuxième et troisième réunions du Comité et Mme Hyacinth Chin Sue (Jamaïque), qui a siégé en qualité de Présidente de la quatrième réunion,

1. *Décide* de nommer les 14 experts ci-après officiellement désignés par les gouvernements identifiés dans la décision RC-3/2 pour siéger en tant que membres du Comité d'étude des produits chimiques pendant une période de quatre ans commençant le 1er octobre 2007 :

#### Etats d'Afrique

Bénin	M. Mansourou Moudachirou
Gabon	M. Hubert Binga
Nigéria	M. Idris Adamu Goji
Afrique du Sud	Mme Noluzuko Gwayi

#### Etats d'Asie et du Pacifique

Chine	M. Shan Zhengjun
Inde	M. Shri Jasbir Singh (a servi en tant qu'expert désigné du 1er octobre 2007 au 1er mai 2008)
	M. G. K. Pandey (siègera en tant qu'expert désigné pour le reste du mandat commencé par M. Singh)
Japon	M. Masayuki Ikeda
Sri Lanka	M. Gamini K. Manuweera

#### Etats d'Europe centrale et de l'Est

République tchèque	Mme Darina Liptakova
--------------------	----------------------

#### Etats d'Amérique latine et des Caraïbes

Chili	M. Ignacio Figueroa Cornejo
Mexique	M. Mario Yarto

**Etats d'Europe occidentale et autres Etats**

Autriche  
France  
Norvège

Mme Anja Bartels  
M. Mario Nichelatti  
Mme Marit E. Randall

2. *Décide* de nommer les deux experts ci-après officiellement désignés par les gouvernements identifiés dans la décision RC-1/6, pour siéger pendant le reste de la période de quatre ans commençant le 1er octobre 2005 :

**Etats d'Amérique latine et des Caraïbes**

Jamaïque

Mr. Michael Frank Ramsay

**Etats d'Europe occidentale et autres Etats**

Canada

Mme Hang Tang

3. *Réaffirme* les dispositions de la décision RC-1/6 s'agissant de la durée et des termes du mandat des experts;

4. *Décide* d'élire Mme Karmen Krajnc (Slovénie) à la présidence du Comité d'étude des produits chimiques, conformément aux souhaits exprimés par le Comité d'étude des produits chimiques pendant sa quatrième réunion.